

LIGNE DIRECTRICE-01
COMMENT DEVENIR MEMBRE DE L'AEPC

PRÉAMBULE

Les membres du comité sur la gouvernance de l'AEPC sont responsables du recrutement de candidats potentiels pour pourvoir aux postes vacants au sein de la corporation de l'AEPC. Les candidats recrutés appuieront la vision, la mission et les valeurs de l'AEPC et posséderont les qualités, les compétences et l'expérience requises par l'AEPC. Le comité de gouvernance prendra en considération le besoin de diversité en ce qui concerne le sexe, la langue et la région d'appartenance.

Lignes directrices pour la composition des membres

Le nombre de membres varie de neuf (9) à douze (12) individus issus des organisations ou des groupes suivants:

- a) Association canadienne de physiothérapie (1),
- b) Directeur de programme ou président d'un programme universitaire canadien de physiothérapie (1),
- c) Professeurs de programmes universitaires canadiens de physiothérapie (2),
- d) L'Alliance canadienne des organismes de réglementation de la physiothérapie (1),
- e) Association nationale de l'enseignement clinique en physiothérapie (1),
- f) Physiothérapeute débutant (1),
- g) Le public (1-2),
- h) Association des agences d'agrément au Canada ou un membre d'une agence procédant à l'agrément de programmes d'enseignement professionnel (1),
- i) Membres additionnels en fonction des besoins de la corporation (2).

Les candidats au poste de membre de l'AEPC de toutes les catégories doivent présenter un formulaire de demande dûment rempli (FORM-03 Demande pour devenir membres de l'AEPC). Les candidats des catégories a) à e) doivent aussi obtenir l'appui de leur organisation ou groupe.

De plus, chaque candidat doit fournir:

- Un curriculum vitae;
- Un exposé résumant son intérêt pour le poste.

Ligne directrice numéro: GUIDE-01	
Date de la dernière révision	Documents associés
<i>Janv. 2012</i>	PEAC Member Handbook
<i>Mai 2012</i>	FORM-03 –Demande pour devenir membres de l'AEPC
<i>Juin 2013</i>	